Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du **16 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin,** présidente

Utilisations du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 25 sise à l'Avenue Nestlé 35 (2022/P06)

Rapport lu par M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 06/2022, du 7 mars 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le biens-fonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur le biens-fonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey pour un montant maximal de CHF 2'000'000.-, avec l'autorisation de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » (COIFU),

VU le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, avenue Nestlé 35 du 11 octobre 2021, fourni en annexe,

d é c i d e

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 2'000'000.--.

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022.**

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente	la Secrétaire
Anne-Francine Simonin	Carole Dind